

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027
DOCUMENT À CONSERVER

RESTAURATION SCOLAIRE & INTERNAT

• Les tarifs

L'élève demi-pensionnaire :

Le repas au service de restauration est de **4,00 €** (sous réserve de modification des tarifs du Conseil d'Administration) pour l'année 2026. Chaque élève doit avoir une carte **PASS RÉGION** nominative en début d'année scolaire qu'il conviendra d'approvisionner.

**Tout passage à la cantine nécessite une carte approvisionnée.
L'élève qui n'aura pas de carte approvisionnée ne pourra pas accéder au self sans être passé au service intendance avant le service.
Aucune dérogation ne sera possible.**

LA RÉSERVATION DES REPAS EST OBLIGATOIRE

L'élève interne :

Les frais d'Internat sont annualisés. À titre indicatif, ces frais s'élèvent à **1 601,25 €** (sous réserve de modification des tarifs du Conseil d'Administration). Une facture sera transmise par mail aux familles chaque trimestre. S'agissant des remises d'ordre, aucune autre déduction que celles prévues dans le règlement intérieur du lycée ne pourra être prise en compte (certificat médical de plus de 15 jours, stages...).

Trimestre 1 : septembre – décembre 2026 (avis remis en octobre 2026)
Trimestre 2 : janvier – mars 2027 (avis remis en janvier 2027)
Trimestre 3 : avril – juillet 2027 (avis remis en avril 2027)

• Les possibilités d'aides aux familles

Les aides du fonds Social Lycéens et Fonds Régional d'Aide à la Restauration:

En cas de difficultés financières, un dossier de fonds social peut être retiré au service intendance. Les aides concernent principalement l'Internat, la demi-pension (approvisionnement des cartes), ou encore les frais de transport des élèves ainsi que la tenue professionnelle.

• Les changements de régime

Tout changement de régime (ex : interne devenant demi-pensionnaire) doit être demandé par écrit au service d'Intendance avant le commencement du trimestre suivant. **Chaque trimestre commencé est dû** (cf. règlement intérieur).



ÉCOLE D'HÔTELLERIE ET DE TOURISME
LESDIGUIÈRES
GRENOBLE

Montant applicable pour
L'année scolaire 2026/2027

Sous réserve de modification du Conseil d'Administration

TARIFS DE DEMI-PENSION ET INTERNAT

Demi-pension

4,00 € le repas

Pour des raisons de sécurité (VIGIPIRATE) ; les élèves accèdent au lycée et à la restauration avec leur carte **PASS RÉGION**. En l'absence d'un Pass Région, une carte d'accès à l'établissement (obligatoire) sera prêtée, en cas de perte ou de dégradation de celle-ci elle sera facturée à **7,00 €**.

Frais d'internat annualisés (année civile 2026) Environ : **1 601,25 €**

(Sous réserve de modification des tarifs du Conseil d'Administration)

Les versements sont répartis selon la proportion suivante :

Trimestre 1 : Septembre – Décembre 2026	640.50 €
Trimestre 2 : Janvier – Mars 2027	503.25 €
Trimestre 3 : Avril – Juin 2027	457.50 €

- Ces prix sont forfaitaires et payables en fin de trimestre **dès réception** de la facture. Le règlement est à effectuer par CB via educonnect ou en espèces au secrétariat d'Intendance.
- **Les familles auront en 2026 la possibilité de souscrire au prélèvement automatique.**
Ci-joint un mandat de prélèvement SEPA à retourner au service intendance complété et signé avec un RIB original.
- Tout changement de régime doit être demandé par écrit à l'intendance **avant** la fin du trimestre précédent.
- Les familles rencontrant des difficultés peuvent déposer un dossier de Fonds social et prendre contact avec l'Assistance Sociale.